

Mme Charlina Vitcheva
Directeur général des affaires maritimes et de la pêche
Commission européenne
Rue Jozef II 99
1000 Bruxelles
Belgique

Dun Laoghaire, 3 mai 2024

Chère Madame Vitcheva,

Objet : Avis du CC EOS sur les mesures techniques en mer Celtique

Le Conseil consultatif pour les eaux occidentales septentrionales (CC EOS) reconnaît que lors du dernier forum inter-CC sur le Brexit, le 5 février, et lors de la réunion inter-CC du 6 février, la Commission a souligné le besoin pressant de se pencher sur l'efficacité des mesures correctives pour le cabillaud et le merlan en mer Celtique. Le CC EOS apprécie que l'UE s'engage à travailler avec le Royaume-Uni au sein du Comité spécialisé sur la pêche (CSP) en tant que sujet prioritaire en 2024. Le CC comprend que les deux parties examineront l'efficacité des mesures correctives, à la fois spatiales et basées sur les engins, pour le cabillaud et le merlan dans la mer Celtique, en visant des conditions de concurrence équitables. Un travail similaire est prévu pour le merlan en mer d'Irlande.

Bien qu'il ne soit pas encore clair comment le processus de régionalisation alimentera ce travail et si les groupes régionaux d'EM seront invités à produire des recommandations conjointes, le CC EOS se réjouit de votre invitation à vous impliquer et à contribuer à ce travail, comme cela a été communiqué lors de la réunion inter-CC susmentionnée.

Les membres du CC EOS ont eu l'occasion de discuter de ce sujet lors de ses dernières réunions plénières en mars. Les résultats de ces discussions ont permis de formuler les recommandations et demandes suivantes :

- Dans sa lettre de juillet 2022, faisant référence au rapport CSTEP 21-18 qui ne prenait en compte que les eaux de l'UE, le CC EOS a noté que le rapport sur la zone de compétence britannique des mers celtiques évaluant les mesures techniques n'avait pas encore été publié. Le CC a demandé que ce rapport soit partagé avec les parties prenantes une fois publié, afin de s'assurer que les discussions futures sur le sujet soient pleinement soutenues par des informations complètes. Nous croyons savoir que l'exercice de collecte des données a été effectué. Cependant, le CC EOS n'a reçu aucune information. Le CC souligne l'importance de recevoir les données scientifiques les plus récentes sur les mesures techniques en mer Celtique afin de garantir des discussions informées et le développement de conseils de gestion efficaces.



Cofinancé par la
Union européenne

Conseil consultatif pour les eaux occidentales
septentrionales
C/o Bord Iascaigh Mhara
Crofton Road
Dun Laoghaire A96 E5A0
Irlande

Courriel : mo.mathies@nwwac.ie
Courriel : info@nwwac.ie
Web : www.nwwac.org
Tel : +353 (0) 1 2144 43
Co. Reg. No : 403877

- Compte tenu de la diminution du nombre de navires actifs en mer Celtique après le Brexit¹, ainsi que de l'avis le plus récent du CIEM, le CC EOS exhorte la Commission à prendre en compte l'évolution du paysage de la pêche dans ses délibérations sur les mesures techniques. Il est également important de prendre en compte les navires immobilisés dans les ports, en attente de vente, qui représentent un aspect important mais non enregistré. Il est essentiel d'évaluer l'impact de ces changements sur l'efficacité et la nécessité des mesures existantes.
- Les chiffres des captures et des rejets doivent être analysés à l'aide des données les plus récentes, compte tenu à la fois de la diminution du nombre de navires de pêche opérant en mer Celtique et de plusieurs modifications du cadre des mesures techniques. Il convient de noter que si en 2021, selon le CIEM, les captures totales (1 360 t) de cabillaud étaient nettement supérieures au niveau du TAC de prises accessoires (644 t), ce n'est plus le cas en 2022, avec 648 t capturées et le même niveau de TAC de prises accessoires. Cette situation devrait être confirmée et même améliorée pour 2023. Selon les données préliminaires, les débarquements irlandais et français combinés ont diminué substantiellement, passant de 485 t en 2022 à 371 t en 2023 (-24%).

Les membres du CC EOS s'accordent à dire que les fermetures saisonnières et les mesures techniques supplémentaires ne sont pas nécessaires en mer Celtique. Comme indiqué dans les avis précédents du CC, l'efficacité des mesures de sélectivité déjà en place doit être évaluée avant d'en introduire de nouvelles. En ce sens, il convient d'accorder une attention particulière aux résultats des travaux en cours réalisés par le CSTEP en ce qui concerne les indicateurs de sélectivité. Comme l'a clairement indiqué le CSTEP lors de sa séance plénière d'hiver 2023, "*selon le rapport ad hoc, les trois indicateurs de sélectivité sont considérés comme montrant une amélioration de la sélectivité pour ce stock*". Dans certains cas, les efforts de sélectivité ont déjà atteint leur maximum et l'augmentation de la sélectivité signifierait la fermeture d'une pêcherie. De plus, il est important de considérer que la santé de certains stocks peut être affectée par d'autres facteurs que la pêche, tels que la pollution et le changement climatique. Le CC EOS souligne plutôt que les règles régissant les opérations de pêche dans la région devraient être simplifiées afin d'en améliorer la clarté et le respect. Des réglementations complexes peuvent entraîner des malentendus et entraver l'efficacité de la mise en œuvre. Le CC EOS exhorte la Commission à faciliter le dialogue entre les États membres afin de garantir une interprétation et une application cohérentes des réglementations, promouvant ainsi des conditions de concurrence équitables pour toutes les parties prenantes.

Par ailleurs, le CC EOS profite de l'occasion pour annoncer l'organisation d'un webinaire sur les impacts du changement climatique sur les évaluations scientifiques du cabillaud de la mer Celtique. La gestion du cabillaud est considérée comme l'un des aspects les plus importants lorsqu'il est question de mesures techniques en mer Celtique. Comme le CC EOS l'a déjà souligné dans des avis

¹ Veuillez consulter les chiffres de l'annexe ci-dessous



précédents², l'évaluation du stock de cabillaud de la mer Celtique par le CIEM ne fait pas référence à des questions importantes telles que l'augmentation des températures de la mer. Ainsi, l'objectif de ce webinaire sera de rassembler tous les experts concernés afin de développer une base de connaissances qui puisse aider à combler le manque de compréhension opérationnelle des effets du changement climatique sur la capacité de survie du cabillaud et, en fin de compte, sur la viabilité future des pêcheries de cabillaud en mer Celtique. Le webinaire est prévu en juin, plus d'informations seront communiquées prochainement.

Le CC EOS est prêt à contribuer aux discussions en cours sur les mesures techniques en mer Celtique et se réjouit de l'opportunité de collaborer avec la DG MARE et les États membres EOS pour développer des stratégies de gestion efficaces et durables. Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette question. Nous attendons votre réponse avec impatience.

Cordialement,



Emiel Brouckaert
Président du CC EOS

² [Lettre du CC EOS à la DG MARE sur les implications du changement climatique dans l'évaluation scientifique des stocks de cabillaud dans l'écorégion des mers celtiques](#) et [Avis du CC EOS sur les mesures techniques en mer Celtique](#)





CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

**NORTH WESTERN
WATERS**
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES



Cofinancé par la
Union européenne

Conseil consultatif pour les eaux occidentales
septentrionales
C/o Bord Iascaigh Mhara
Crofton Road
Dun Laoghaire A96 E5A0
Irlande

Courriel : mo.mathies@nwwac.ie
Courriel : info@nwwac.ie
Web : www.nwwac.org
Tel : +353 (0) 1 2144 43
Co. Reg. No : 403877



Annexe - Navires désarmés en 2023 dans les OP actives en mer Celtique et appartenant au CC EOS

Organisation de producteurs	Navires désarmés
Rederscentrale (BE)	1
Les Pêcheurs de Bretagne (FR)	23
Cobrenord (FR)	5
Organisation des producteurs du sud et de l'ouest de l'Irlande (IE)	40
Organisation des producteurs du sud et de l'est de l'Irlande (IE)	

